



ADNinfos

Lettre d'information des adhérent(e)s de
l'association «Autour des Nielles»

N° 16 - Juillet 2021

Contact : contact@autourdesnielles.org • Site : <https://autourdesnielles.org>



Chères adhérentes, chers adhérents et à nos soutiens,

Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'association ADN
vous souhaite un bel été et espère avoir le plaisir de
vous revoir pour sa future Assemblée Générale.

Crédits photos : JLV - 2021



Sommaire > L'Édito

- > Tribunal Administratif
- > Autres actualités
- > Bulletin d'adhésion (Ré-adhésion)

TÉL. ADN : 06 52 31 56 61

Suivez ADN sur :



RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Depuis notre dernière réunion (assemblée générale en janvier 2020) nous vous avons informé des recours : « gracieux » auprès du maire puis « contentieux » auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

Cette intervention en justice s'est faite pendant une période doublement perturbée :

- L'épidémie de la Covid-19 avec confinements, déconfinements, couvre-feu, vaccinations, etc.
- La fin d'un mandat municipal, les élections en 2 temps et l'arrivée d'une nouvelle équipe avec son maire, monsieur Gilles LURTON, en juin-juillet 2020.

Pour rappel, notre recours s'effectue au nom d'ADN et de l'association ADICEE plus 11 riverains contre les permis affichés depuis le 28 mai 2020 sur le terrain de l'ex-camping des Nielles. Nous avons, bien sûr, tous « intérêt à agir ». Le tribunal a ouvert le dossier de notre requête depuis le 23 novembre 2020.

La fin de l'instruction sera prononcée par le tribunal et un juge-rapporteur sera désigné pour l'étude du dossier (avec les « mémoires » de toutes les parties) avant une convocation à l'audience dans plusieurs mois certainement. Avec notre avocat-conseil nous veillons à respecter le silence et la préservation des arguments et documents défendant notre cause.

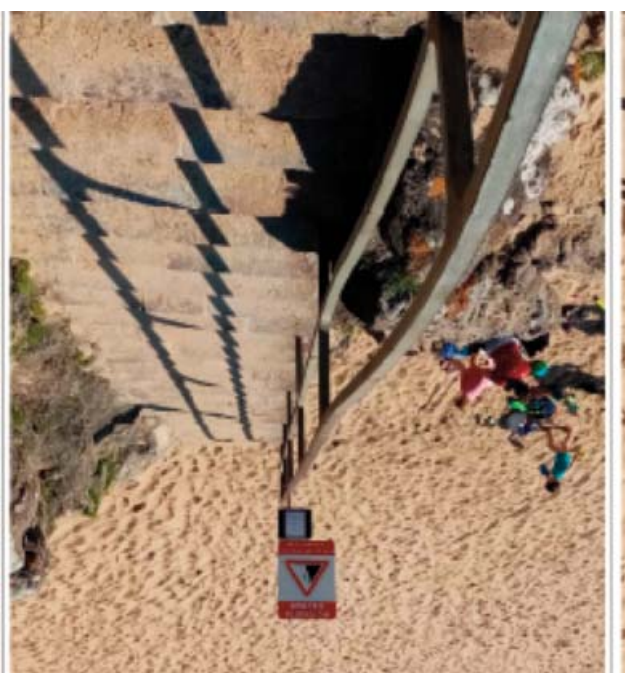
Nous prévoyons une rencontre avec les adhérents dès que nous connaissons la date de l'audience.

Nous préparons aussi l'**Assemblée Générale** (habituellement pour la fin du mois de janvier 2022).

En attendant, ADN vous informe de quelques sujets malouins ou mondiaux !

ARRÊTÉ “DÉSORDRE ET ÉBOULEMENT”

Plusieurs sujets liés au littoral (sentiers, falaises avec érosion, éboulements...) ont été traités par la presse locale et d'autres médias nationaux. Concernant la plage du Minihiac avec l'accès par l'avenue des Nielles, monsieur le maire a signé un arrêté sur « les désordres et éboulements » de différents points de la falaise des Nielles. Nous invitons les habitués de la plage (familles avec enfants, jeunes, adultes et touristes de passage) à veiller à ces instructions et respecter les éventuels périmètres de sécurité ■



Photos prises le 24 juin 2021 ; affichage sur avenue des Nielles, descente plage du Minihiac (près du poste de surveillance plage des Nielles). Remarques : pas ou peu de protection sur le sable (10 mètres en retrait des chutes de pierres).

Présence de baigneurs et touristes au pied des falaises. Pas de panneau avec arrêté, côté parcelle H101 du camping (projet hôtel de luxe avec thalasso) ni protection sur la plage.

PHOTOS affichage danger chute falaise Nielles et ARRÊTÉ MUNICIPAL (26 février 2021) - (Crédits photos ADN 2021)

AUTRES ACTUALITÉS (SUITE)



La nouvelle revue semestrielle « **PAYS** » a présenté un article sur Saint-Malo, intitulé « **La rançon du succès** ». Plusieurs questions sont abordées comme le prix de l'immobilier, les locations et l'économie du tourisme avec le projet des Nielles. Avec l'accord de la journaliste malouine **Manon Boquen**, nous vous invitons à suivre le lien ci-dessous pour mieux connaître la publication et cet article en particulier ■

> Lien site :
<https://pays-revue.com/>

> Lien Facebook :
<https://kk-kz.facebook.com/paysrevue/videos/manon-boquen-sur-tvr/926484427920342/>

> Lien France 3 Bretagne :
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/saint-malo/pays-la-nouvelle-revue-des-territoires-debute-par-un-arret-a-saint-malo-2014555.html>

CLIMAT - REVUE “CHASSE-MARÉE”

Enfin, vous ne pouvez pas ignorer les nombreuses interventions journalistiques et associatives sur les problèmes climatiques et les effets négatifs de notre activité humaine (pollutions liées aux déplacements, à certaines industries, aux gaspillages, etc). Le tourisme balnéaire génère de nombreux questionnements : bétonnisation du littoral, montée des eaux, érosion et recul du trait de côte, etc.

N'hésitez pas à consulter aussi la revue « Chasse-Marée » avec un spécialiste, Laurent Bordereaux, qui permet une meilleure compréhension de la loi Littoral. Ci-dessous les liens pour le site, le sommaire du numéro 318 et la possibilité de lire le dossier. D'autres liens avec les médias sur ce thème :

<https://www.chasse-maree.com/revue/>

<https://www.chasse-maree.com/magazine/n318/>

<https://www.chasse-maree.com/donner-un-second-souffle-a-la-loi-littoral/>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/medias-pour-ses-40-ans-le-chasse-maree-change-de-formule-7cfd8da6-2b3e-11eb-a48d-40055a629ed4>

https://larochesuryon.maville.com/actu/actudet_-le-chasse-maree.-a-40-ans-la-revue-de-culture-maritime-se-re-nouvelle-encore_54135-4398985_actu.Htm

À toutes et tous, le Bureau et le Conseil d'Administration vous souhaite d'agréables moments de lecture mais aussi de repos pendant l'été en veillant à la santé grâce aux gestes nécessaires et à l'éventuelle protection sanitaire vaccinale.

Avec tous nos remerciements pour votre soutien,
Cordialement vôtre,

Jean-Marc Gadé, pour ADN

BULLETIN D'ADHÉSION / DE RÉ-ADHÉSION :

BULLETIN ☐ D'ADHÉSION ☐ DE RÉ-ADHÉSION



Autour des Nielles est une association régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901, N° W354003271
Courriel : contact@autourdesnielles.org

Suivez ADN sur :



Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Réseau social :

☐ J'(je ré)adhère à l'association « Autour des Nielles », je règle **7,00 €** pour l'année par chèque bancaire **uniquement**, à l'ordre de : Association Autour des Nielles.

☐ Je soutiens l'association « Autour des Nielles », pour un montant de €

☐ En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que l'association Autour des Nielles (ADN) mémorise et utilise vos données personnelles dans le but de communiquer avec vous dans le cadre des activités de l'association. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données de 2016, ADN s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos informations avec des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur vos données personnelles que vous pouvez exercer selon les modalités décrites dans la politique de confidentialité accessible auprès de : dpo@autourdesnielles.org ou par courrier au siège de l'association :

Autour des Nielles, 3 rue du Dauphin, 35400 SAINT-MALO

Date : / / 20 . . Signature :

Création : JLV - vjl@laposte.net © 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique.

ADNinfos est une publication éditée par
l'association "Autour des Nielles".

Représentant légal : Jean-Marc GADÉ

Directeur de la publication : Jean-Marc GADÉ

Comité de rédaction : Le Conseil d'Administration de l'association

Création graphique et maquette : JLV - vjl35400@gmail.com

Impression : par nos soins

Autour des Nielles est une association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901, N° RNA W354003271.

Courriel : contact@autourdesnielles.org

Site : <https://autourdesnielles.org/>

Tél. : 06 52 31 56 61

Adhésion en ligne : <https://autourdesnielles.org/adhesion-adn/>

Facebook : <https://www.facebook.com/autourdesnielles/>

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés à JLV.